

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 07 FEVRIER 2011**

L'an deux mille onze, le lundi sept février à 20 heures 30, le conseil municipal de la ville de ST ANDRE DE CORCY, convoqué le 27 janvier s'est réuni publiquement au lieu habituel de ses séances à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARON, Maire.

*Cette réunion s'est tenue après la 1ère réunion du conseil municipal d'enfants qui avait lieu à 20 heures et au cours de laquelle les enfants qui avaient travaillé en commissions ont pu livrer le fruit de leurs réflexions : souhait d'un panneau pour la sécurité des enfants aux abords de l'école, et apposition d'un stop dans la zone industrielle à proximité des commerces (voir la réglementation en matière de signalisation), souhait d'un mur d'escalade : voir l'emplacement et le coût, souhait de mise à disposition de sachets ramasse-crottes pour les chiens car les espaces de jeux sont sales, souhait d'un article sur le journal un an après le saccage de l'école primaire montrant l'école sinistrée et l'école réhabilitée. Les enfants ont émis des craintes quant aux risques d'accidents que pourrait entraîner la chute des vitres de la salle polyvalente : les élus les ont rassurés en leur expliquant que les vitres ne sont pas en verre mais en polycarbonate incassable.*

*M le Maire s'est engagé à rendre réponse aux vœux et questions des enfants.*

**ETAIENT PRESENTS** : BORRELLY Jean-Paul, BORROD Simone, BROUXEL Marc, COMBE Virginie, COSSU François, DALESSANDRI Cédric, DELANGE Philippe, DUMAS Christine, GIRARD Jean-Marie, GUIGNARD Claudy, JULIAT Bernard, LACROIX Monique, LEFEVER Claude, LHUILLIER Bernard, LIVENAI Michel, MATHIEU Fabrice, OZIL Joël, PETIT Vincent, TOMATIS Christine, TRIBOLET Joëlle

**ABSENTS** : MM FRILLICI et MICHEL

**POUVOIRS** : --

**SECRETAIRE** : Mme BORROD

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 06 décembre 2010 : pas d'observation, le compte rendu est donc approuvé.

Puis Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

**AUTORISATION PERMANENTE DONNEE AU COMPTABLE POUR LES POURSUITES**

Le conseil municipal donne une autorisation permanente de poursuite à portée générale à M Bisson David, nouveau trésorier, pour la durée du mandat de l'actuel conseil municipal.

**PLACEMENT DE TRESORERIE SUR DES COMPTES A TERME**

Le conseil municipal autorise le Maire à placer de la trésorerie sur des comptes à terme d'une durée de 3 à 6 mois, pendant l'année 2011 chaque fois que la trésorerie le permettra, dans la limite d'un montant maximum de 1 200 000 €.

**POSTE DE SECRETAIRE GENERALE**

Pour permettre à Mme Testart de prendre ses fonctions dès le 21 mars 2011 et à Mme Juhem de solder son reliquat de congés annuels et compte épargne temps, le conseil municipal autorise le paiement de ces deux postes en « binôme » jusqu'au 30 juin 2011.

**CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL**

Pour favoriser la nomination sur place d'un adjoint administratif principal de 1ère classe ayant réussi l'examen de rédacteur et ayant accepté d'exercer plus de responsabilité en assurant le travail de comptabilité, le conseil municipal décide de créer un poste de rédacteur à compter du 1er mars 2011.

## **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE ET CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR LA REALISATION D'UN PLATEAU SURELEVE SUR LA RD 4**

Monsieur le Maire et M Livenais expliquent que la réalisation de 2 plateaux piétonniers surélevés de forme trapézoïdale prévus sur la rue du Mont Blanc (RD4), l'un à hauteur de la rue des Ecoles et l'autre à la hauteur du chemin piétonnier près du giratoire de Bel Air, n'a pas reçu l'aval du conseil général, le trafic étant trop important pour ce type de plateau. Le conseil général accepterait au carrefour de la rue des écoles le même plateau que celui du carrefour de la rue des Millières.

Le Cabinet Arpège maître d'œuvre du projet a fait chiffrer le coût d'un tel plateau par l'entreprise AXIMA, celui-ci s'élève à 34 597.50 € HT, la moins value pour non réalisation des 2 plateaux initialement prévus et pour la non réalisation de caniveau CC1 rue des pinsons, s'élevant à 14 962.80 € le montant de l'avenant serait de 19 634.70 € pour un lot se montant à 23 366.90 €. Le conseil (à l'exception de M Ozil qui s'abstient) accepte qu'un avenant négatif soit conclu pour ôter du marché les 2 plateaux « litigieux » et les caniveaux non réalisés soit – 14 962.80 € HT.

Le montant de l'avenant étant trop important, le conseil municipal décide de ne pas inclure la réalisation du plateau surélevé tel que souhaité par le conseil général dans le marché de l'entreprise AXIMA ; il propose d'étudier éventuellement en même temps, même si sa réalisation serait différée à l'an prochain, le 2<sup>ème</sup> plateau vers le cheminement piétonnier près du carrefour de Bel Air. Afin de ne pas entreprendre des études et des frais inutiles, l'avis du conseil général sera sollicité avant toutes démarches. Par la même occasion, à la demande de M Ozil, la mairie questionnera le conseil général sur la possibilité de réaliser une bande ou une piste cyclable sur la rue du Mont Blanc, elle l'interrogera également sur l'interdiction de circulation qui pourrait être imposée aux poids lourds, etc...

Il convient de réfléchir et de soumettre toutes ces hypothèses au service des routes du conseil général avant d'avancer davantage sur l'aménagement sécuritaire complémentaire à mettre en place.

Toutefois, concernant les aménagements d'accessibilité de la voirie, le conseil municipal (à l'exception de M Ozil qui s'abstient) accepte de passer un avenant avec l'entreprise AXIMA pour la réalisation d'un enrobé sur le cheminement entre l'école et la pharmacie ce qui faciliterait les déplacements de personnes à mobilité réduite, devis de 8838.80 € HT à ajouter au marché de 34 561.20 € HT du lot 1.

### **OUVERTURE DE CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Pour permettre l'achat d'un véhicule d'occasion C3 à aménager pour le service de la police municipale, le conseil municipal autorise le Maire à ouvrir un crédit de 7000 € sur le compte 2182, avant le vote du budget, ainsi qu'un crédit de 4000 € sur le compte 21883 pour le rachat de matériel et outillage volés aux services techniques (trionneuse, taille-haie, clés FACOM, etc..).

### **LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2010**

Le conseil municipal a reçu communication de la liste des marchés conclus du 1er janvier au 30 avril 2010 d'un montant supérieur à 20 000 € HT et à compter du 1er mai 2010 jusqu'au 31 décembre 2010 d'un montant supérieur à 4000 € HT. Cette liste sera affichée.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur les choix de projets à réaliser dans les prochaines années. Il rappelle quelques projets mis en avant lors de la campagne électorale. Puis évoque notamment l'aménagement du plateau sportif : vestiaires, clubs house, maison des associations, la réhabilitation de l'ancienne école de filles du Vieux Marseille lorsque l'école de musique aura intégré ses nouveaux locaux (dans les locaux des services techniques réaménagés), faut-il aménager un appartement à l'étage et conserver le rez-de-chaussée pour des associations à vocation sociale ou culturelle (ADMR, secours catholique, théâtre, yoga...) ? M le Maire suggère également d'envisager l'agrandissement de la salle multisports en y adjoignant une salle pour la pratique de la gymnastique et un nouveau dojo. Il demande aussi ce qui peut être envisagé sur l'espace Favrot : parcours d'endurance, parcours de santé ? comment aménager le bâtiment de la Grange Volet ?

Après un tour de table il s'avère que tous les projets sont intéressants et qu'un consensus se dégage, avec toutefois une priorité donnée à la réalisation de la maison médicale, éventuellement sur un autre terrain si on juge que la procédure d'expropriation en cours est trop longue. L'emplacement du Clos Barbet est mis en avant. M Borrelly souligne que les clubs et associations de la commune accueillent plus de 1200 licenciés, d'où la nécessité d'aménager et d'offrir des locaux et espaces convenables. M Mathieu suggère de laisser une place dans la maison des associations pour des expositions culturelles.

Monsieur le Maire invite chaque conseiller à réfléchir à tout ce qui a été évoqué et suggère que ces idées soient classées par ordre de priorité et chiffrées pour prendre les bonnes décisions en accord avec le plus grand nombre.

Séance levée à 22 heures.